cinquante huit, vingt quatre thermidor an quatre de la republique fran-
çaise une et indivisible, a sept heures apres midy, par devant moi Jean
Soctamont officier public et de la commune de Winnezeele, portant de
nord autorisé par l'agent municipal de ladite commune pour dresser les actes
de naissances mariages et decès des citoyens, sont comparus en la maison commune
pour contracter mariage d'une part le citoyen Joseph pieters jeune homme
journallier agé de vingt ans et demy domicilié en cette commune fils de jean
pieters cultivateur et bouleron aussi domicilié en cette commune et de feue
Isabelle thorre poux et la citoyenne marie Jeanne Therese Lesschave Jeune
fille domestique agée de dix huit ans domiciliée en cette commune
fille de jacques Lesschave et de barbe Sondrai domiciliés a ondezeele d'autre part
lesquels dits comparants etant accompagnés de jean pieters pere de l'epoux
age de soixante dix ans, jacques Lesschave pere de l'epouse journallier
domicilié a ondezeele agé de cinquante trois ans, charles Jles Gonsen
agé de trente deux ans et francois vandromme cordonnier agé de quatre
vingt ans le premier et les deux derniers domiciliés a Winnezeele les deux derniers
voisins et les deux premiers peres des epoux, amis des